février 2014

Viso

Surfaces podotactiles

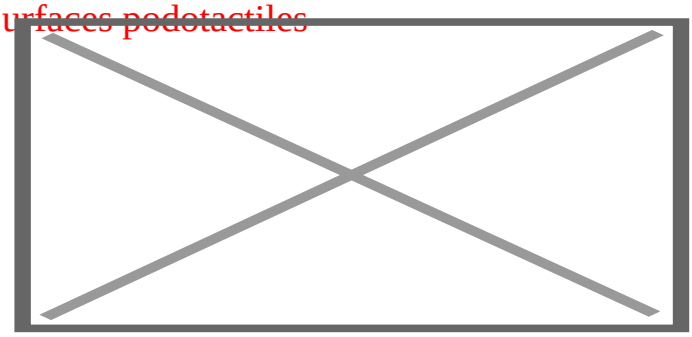

Viso a développé une gamme complète de surfaces podotactiles pour répondre aux exigences réglementaires ainsi qu'à la diversité des handicaps et des sites à sécuriser. La loi du 11 février 2005, qui entrera en application dès le 1er janvier 2015, prévoit en effet l'accessibilité de « tous à tout » en prenant en compte non seulement tous les types de handicap mais en privilégiant également la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports.

Pour une installation principalement sur les voies publiques et privées, les passages piétons, les bordures de quais ferroviaires ou les volées de marches d'escaliers, Viso propose deux solutions conformes à la norme NF 98351 destinées à alerter d'un danger les personnes malvoyantes.

Avec leur surface anti-dérapante, les dalles d'éveil à la vigilance (320 plots au m2) sont disponibles en deux finitions standards pour une utilisation en extérieur (modèle en caoutchouc) ou en intérieur (version aluminium), et en inox sur commande. La finition aluminium convient particulièrement pour les espaces nécessitant un classement au feu.

De leur côté, les clous en acier inoxydable, sont considérés comme une véritable alternative pour une utilisation pérenne et mixte (intérieur/extérieur). Grâce à un gabarit de pose, la fixation s'effectue simplement par scellement chimique.